

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 17/09/2013**

L'an deux mille treize,  
Le dix-sept septembre deux mille treize à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six septembre 2013,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. SERGENT Jean-Marie, M. GIRARD Pascal , M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney, M. CABART Jean-Claude, Mme WINISDOERFFER Inès.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha,

**Pouvoirs** : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise ; M. FRERSON Alain à M. SERGENT Jean-Marie ; M. JEANNOT Christophe à M. ANGO Jacques-Vianney.

**Secrétaire** : M. RINALDI Serge

Affiché le : 19 /09/2013

**OBJET : FINANCES COMMUNALES : Décision modificative n° 10 -  
Ville  
N°13/66**

Vu le budget primitif 2013 du service de la Ville,  
Considérant les dépenses à engager relatives au paiement de la réfection des tours 1 et 2 du bâtiment Jean Moulin ainsi que la réparation de la toiture d'un logement communal d'un montant total de 12144,78€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants :

**Décision modificative n°10 :**

**En dépense :**

Section d'investissement :	Opération ONA Chapitre 23 – Article 2313 :	+12200€
Section de fonctionnement :	Chapitre 011 – Article 61522 :	-12200€
	Chapitre 023 : Article 023	+12200€

**En recette :**

Section d'investissement :	OPFI - Article 021 :	+12200€
----------------------------	----------------------	---------

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN